



**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

## **COVID-19 : MISES À PIED TEMPORAIRES À LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT**

**L'Île-Perrot, 16 avril 2020 – Après avoir maintenu tout le personnel en poste depuis le 13 mars dernier et afin de se conformer aux consignes gouvernementales pour limiter la transmission du coronavirus COVID-19, la Ville de L'Île-Perrot annonce à contrecœur la mise à pied temporaire de certains employés municipaux. Cette annonce s'ajoute à diverses mesures de protection prises par l'administration municipale pour faire face aux défis que représente la pandémie et assurer la protection, la santé et la sécurité de ses employés.**

« C'est une décision difficile à prendre, pour mes collègues du conseil et moi, que de mettre à pied, même temporairement, certains de nos employés », fait savoir le maire Pierre Séguin. « Les circonstances exceptionnelles du moment nous obligent à procéder de cette façon. Même si nous aurions préféré que cela se fasse autrement, il faut être solidaire et respecter la ligne prescrite par le gouvernement provincial de limiter les services essentiels jusqu'au 4 mai. Il s'agit d'une crise sans précédent, et aussi difficile soit-elle, nous devons prendre des mesures extraordinaires. »

### **Fonctions touchées**

Sept fonctions sont visées par ces mises à pied. Au total, ce sont 25 employés (22 employés permanents et 3 employés temporaires) qui perdent temporairement leur emploi. Il s'agit des brigadiers scolaires, des préposés à la bibliothèque, des techniciens en documentation, de l'agent de bureau à la bibliothèque, des concierges, de l'agent de bureau au Service de sécurité incendie, d'un inspecteur et de préposés aux travaux publics.

Ces employés demeurent à l'emploi de la Ville. Ils seront réintégrés dans leurs fonctions dès que cela sera à nouveau possible. D'ici là, ils pourront se prévaloir des mesures de soutien financier offert, par les gouvernements, à l'ensemble de la population.

### **Sécurité des citoyens**

Le maire tient à préciser que la sécurité des Perrotois et des Perrotoises sera toujours assurée. « Qu'il s'agisse de la qualité de l'eau, du service de sécurité incendie, du maintien de nos infrastructures et d'autres services essentiels, nous veillerons toujours à la sécurité des citoyens » assure Pierre Séguin.



-2-

À la suite des dernières directives du gouvernement du Québec, la Ville de L'Île-Perrot tient à rappeler que tous ses bâtiments sont présentement fermés, et ce, jusqu'au 4 mai 2020. Nos activités sont également annulées jusqu'à cette date. Il est toutefois possible de communiquer avec l'administration municipale par téléphone 514 453-1751 ou par courriel [ville@ile-perrot.qc.ca](mailto:ville@ile-perrot.qc.ca) selon les heures d'ouverture habituelles :

- Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Mardi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Il est également possible de suivre l'évolution de la situation concernant la COVID-19 sur la [page Facebook](#) et [le site web](#) de la Ville.

– 30 –

**Source et informations**

Élisabeth Guilbault

Directrice des ressources humaines et des communications

Ville de L'Île-Perrot

514 453-1751, poste 327

[eguilbault@ile-perrot.qc.ca](mailto:eguilbault@ile-perrot.qc.ca)